

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DU PARC EOLIEN TOURPES/THUMAIDE
REUNION DU 3 OCTOBRE 2016**

Présents:

Pour le groupe des riverains:

LELEUX Ludy, rue de Basècles 49 – 7971 WADELINCOURT
NUTTENS Xavier, rue de la Première Brigade 61 – 7904 TOURPES

Pour le groupe de l'entreprise EDF LUMINUS:

BOURGET Brice, Responsable projet – EDF LUMINUS

Pour le groupe autorités et administrations:

DUBOIS Michel, Echevin – Administration communale de BELOEIL
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DÉVELOPPEMENT
LEPAPE Mélanie, Echevine – Administration communale de LEUZE-EN-HAINAUT
PRIMOSIG Géry, Attaché – D.P.A. – S.P.W.

Autres:

ARYS Marie, IDETA
BONTEMS Olivier, Directeur, IDETA

Excusés:

DEBERGHES Johan, rue de la Première Brigade 57 – 7904 TOURPES
DEKEYSER Marc, rue Royale 41 – 7904 TOURPES
DELBECQ Freddy, rue Bachy 1 - 7904 TOURPES
DESCAMPS Katty, rue 1ère Brigade 19 – 7904 TOURPES
MAES Bruno, rue de la Station 47 – 7904 TOURPES
PIERART Jean-Christophe, rue de la Première Brigade 54 – 7904 TOURPES
RIVIERE André, rue de Basècles 51 – 7971 WADELINCOURT

Monsieur NUTTENS demande si les riverains vont avoir un support numérique du dossier relatif à la demande d'extension du parc éolien comme ils l'avaient demandé.

Monsieur BOURGET répond par l'affirmative mais il précise que la procédure prévoit qu'il faut faire une demande à l'Administration communale.

Monsieur PRIMOSIG précise qu'on est ici dans le cadre du Comité d'accompagnement et qu'on peut donc faire parvenir ce support numérique aux membres du Comité d'accompagnement.

Monsieur BOURGET voudrait savoir si les riverains souhaitent le dossier complet avec tous les documents administratifs et l'étude d'incidences.

Monsieur NUTTENS signale que les riverains souhaitent recevoir le dossier complet.

Monsieur PRIMOSIG ajoute que le dossier fait beaucoup référence à l'étude d'incidences.

Monsieur BOURGET a préparé une présentation power point avec comme premier point des informations et des actions réalisées au niveau du parc existant et comme deuxième point des informations relatives à la procédure du permis en cours.

1. Informations et actions réalisées au niveau du parc existant

En ce qui concerne la production, Monsieur BOURGET montre la production depuis qu'EDF Luminus a repris le parc. On a la production pour 2015 et pour 2016 jusque fin août.

On peut voir que la production est plus importante pendant les mois d'hiver. C'est aussi pendant ces mois que le vent est le plus important. Ainsi, on a une production de 892 956 kW/h avec un vent de 8,8 m/sec pour décembre 2015 alors qu'en juin, on a une production de 329 018 kW/h avec un vent de 5,8 m/sec. Pour novembre 2015, on a une production de 747 331 kW/h avec un vent de 8,3 m/sec et pour août 2015, on a une production de 271 022 kW/h avec un vent de 5,2 m/sec.

Monsieur DUBOIS demande s'il arrive qu'on arrête la production.

Monsieur BOURGET précise que l'arrêt se fait rarement quand il y a du vent. S'il y a trop de vent, l'éolienne s'arrête automatiquement, elle s'arrête s'il y a un vent de plus de 25 m/sec. Il peut aussi y avoir un arrêt pour des raisons de maintenance.

Pour cette année, on a une production de 783 984 kW/h avec un vent de 8,2 m/sec pour janvier et de 223 305 kW/h avec un vent de 5,1 m/sec pour juin.

En 2015, on a eu une production de 5 730 331 kW/h ce qui correspond à la consommation de 1600 familles et en 2016, jusqu'au 1^{er} septembre, on a eu une production de 3 468 124 kW/h ce qui correspond à la consommation de 990 familles.

Monsieur LELEUX signale que parfois aucune éolienne ne tourne.

Monsieur BOURGET précise que c'est lorsqu'il n'y a pas de vent en haut.

Monsieur PRIMOSIG ajoute que c'est le cas dès qu'il est inférieur à 3 m/sec.

Monsieur BOURGET signale que le gestionnaire du réseau doit garantir l'accès au réseau mais il pourrait couper certains parcs pour protéger la stabilité du réseau sans que cela ne veuille dire qu'il a la main mise sur le réseau.

Madame LEPAPE ajoute qu'il y a aussi une autre raison pour arrêter les éoliennes, c'est quand on dépasse le niveau sonore.

Monsieur BOURGET précise que pour respecter les normes, il peut y avoir bridage pour des raisons acoustiques mais cela ne s'est pas produit en 2015 car on respecte la norme, il peut aussi y avoir bridage pour les chauves-souris et aussi pour l'ombre portée.

Monsieur PRIMOSIG explique qu'en fonction de la direction du vent et du moment de la journée, on peut prévoir quelle sera cette ombre portée.

Monsieur LELEUX signale qu'hier, le dimanche 2 octobre, il était impossible de parler sans élever la voix entre les éoliennes, que ce soit le matin ou l'après-midi. Il était à pied. Les pales mettaient entre 3 et 5 secondes pour faire un tour.

Monsieur BOMTEMS pense qu'il serait intéressant de revenir la prochaine fois avec les mesures de vents et les mesures de la production pour le 2 octobre afin de faire la corrélation entre le ressenti et les informations techniques de la machine.

Monsieur BOURGET ajoute que plus le vent augmente, plus la production augmente.

Monsieur BOURGET a listé ce qui a été fait depuis que le parc a été repris par EDF Luminus.

Le 15 septembre 2016, on a eu une remarque d'un riverain qui se plaignait du bruit des jours précédents. A la suite de cette plainte, il y a eu un contrôle sur le terrain qui a permis de constater qu'il n'y avait aucun défaut technique.

Monsieur BONTEMS ajoute que cela permet de voir s'il n'y a pas une pièce qui est détachée, c'est une vérification nécessaire.

Monsieur BOURGET précise qu'après le contrôle sur le terrain, il y a eu une visite au domicile du riverain le 22 septembre. Nous avons une procédure qui est suivie dans ce genre de situation. Ensuite, il y a eu un contact du riverain avec le poste de contrôle de la centrale à SERAING. Ensuite, le 26 septembre, on a pris la décision de réaliser une campagne de mesure pendant 2 semaines afin de contrôler le respect des normes acoustiques.

Monsieur NUTTENS demande si on va mettre des micros en permanence.

Monsieur BOURGET réitère que la campagne de mesure commencera dans les prochaines semaines et durera 2 semaines. La plainte venait d'un habitant de la rue Première Brigade. Les micros seront placés à une certaine distance du lieu de la plainte et à une certaine hauteur. Cette campagne sera réalisée par un bureau d'études agréé pendant 2 semaines.

Autre fait, nous avons reçu un appel d'une riveraine le 12 septembre pour un problème de réception de télévision depuis le début de l'installation du parc. Le 22 septembre, on s'est rendu chez la personne et on est en train de regarder pour trouver la raison du problème.

Enfin, le 12 septembre, il y a eu une visite technique suite à un problème de trottoir cassé pendant la construction du parc. Nous faisons le suivi de ce point.

Monsieur NUTTENS relève la vitesse de l'action par rapport à ce problème. Il y a longtemps que cela a été signalé et c'est seulement le 12 septembre qu'on se rend chez la personne.

Monsieur BONTEMS signale qu'EDF Luminus n'est pas maître d'ouvrage. C'est ORES le maître d'ouvrage, il a été contacté à l'époque et il n'y a pas eu de suivi. Quand on a eu à nouveau connaissance du problème, on a repris une action. C'est la responsabilité du maître d'ouvrage qui a fait les travaux. Comme pour tout chantier en domaine public, un état des lieux doit être réalisé en concertation avec la Commune, avant et après le chantier. Le demandeur du permis n'est pas impliqué dans ce processus et n'est dès lors pas informé du suivi

Monsieur NUTTENS regrette encore une fois le délai de réaction.

Monsieur BOURGET signale qu'une action a été prise dès signalement du problème et réitère que nous faisons le suivi de ce point.

Monsieur PRIMOSIG ajoute que c'est clairement un problème ORES. C'est un permis séparé.

Monsieur NUTTENS pense qu'il est logique de s'adresser au gestionnaire du parc.

Monsieur BONTEMS insiste sur le fait que la responsabilité des travaux, ce n'est pas EDF Luminus.

Madame LEPAPE pense qu'il y a peut-être eu aussi un problème de communication.

A la question de Monsieur LELEUX qui demande si le problème se pose sur un terrain appartenant à la Ville, Monsieur BOURGET répond par l'affirmative.

Monsieur NUTTENS demande quand on prend la décision de mettre un bridage.

Monsieur PRIMOSIG précise que cela se fait lorsqu'on démontre avec une campagne de mesures qu'on dépasse les normes et en fonction des résultats, on prend des mesures pour respecter les normes.

Monsieur LELEUX voudrait qu'on ajoute à la liste des problèmes qui ont été relevés, celui du 2 octobre qu'il a évoqué en début de réunion.

Monsieur BONTEMS rappelle qu'il a proposé qu'on revienne sur ce point à la prochaine réunion avec les paramètres.

2. Informations relatives à la procédure du permis en cours

Monsieur BOURGET fait un rappel du projet et de l'historique.

Le projet consiste à implanter 4 nouvelles éoliennes à côté des 9 existantes. Ces éoliennes auront une puissance entre 2,3 et 3,4 MW par éolienne. La hauteur totale sera de 150 m et le diamètre du rotor sera de 82 à 115,7 m.

Le parc existant demandé par WINDVISION en partenariat avec IDETA a été construit en 2013. Ce parc a été racheté en octobre 2015 par EDF Luminus qui a eu le projet d'extension. Il y a enfin eu une demande de permis unique le 23 août 2016 pour la construction et l'exploitation de 4 éoliennes supplémentaires.

En ce qui concerne la procédure réglementaire du permis unique pour le projet Chemin de Damas, il y a eu la réunion d'information préalable officielle le 21 octobre 2013. L'introduction de la demande de permis a été faite le 23 août 2016. Les fonctionnaires technique et délégué ont déclaré le dossier recevable et complet le 14 septembre 2016.

Entre l'introduction de la demande et le fait que le dossier soit déclaré recevable, il y a eu la réunion d'information non officielle le 12 septembre.

Maintenant, l'enquête publique va commencer et durant cette enquête, les riverains pourront émettre toutes leurs réclamations. Cette enquête va se dérouler du 11 octobre au 14 novembre 2016. A la clôture de l'enquête, il y aura un procès verbal de clôture dressé par les communes et envoyé à la Région wallonne. Ce sera une pièce du dossier.

Ensuite différentes instances doivent remettre un avis: la DG des transports aériens, Belgo control, la Défense, Infrabel, le C.W.E.D.D., la C.R.A.T., la cellule bruit, les impétrants, les communes concernées,...

Quand tous les avis auront été reçus, il y aura un rapport conjoint du D.P.A. et de l'Urbanisme avec proposition de décision. Ce serait pour le 1^{er} février 2017 s'il n'y a pas prolongation. Sinon, s'il y a une prolongation de 30 jours, ce serait pour le 2 mars 2017.

Monsieur NUTTENS demande quel est le poids des différentes instances qui doivent remettre un avis.

Monsieur PRIMOSIG précise qu'elles ont un poids important même si toutes n'ont pas le même poids. On prend en compte l'ensemble des éléments du dossier pour la proposition de décision. Pour les points soulevés lors de l'enquête publique, si on estime que certains ne sont pas justifiés, il faut expliquer pourquoi.

Certains avis peuvent être rédhibitoires. Certains avis peuvent faire l'objet de concertation pour trouver une position qui arrange tout le monde.

C'est une instruction à charge et à décharge de manière à pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause. Il faut être prudent quand on rédige la proposition de décision.

Dans l'état actuel des choses, il ne peut encore dire s'il y aura prolongation de 30 jours ou pas.

Monsieur BONTEMS pense que cela dépendra des avis reçus et de leur complexité.

Monsieur PRIMOSIG ajoute que parfois, il faut faire des concertations quand il y a des avis divergents et cela peut effectivement prendre un peu de temps.

3. Fixation de la date de la prochaine réunion

Monsieur BOURGET propose de prévoir la prochaine réunion à la fin de la procédure soit en mars/avril 2017.

Sur le point de savoir ce qui se passe, s'il n'y a pas de décision de la Région wallonne dans les délais, Monsieur PRIMOSIG précise que cela sera considéré comme un refus tacite ce qui permettra au demandeur de pouvoir introduire un recours.

Monsieur LELEUX pense que faire la prochaine réunion à la fin de la procédure, quand la décision sera prise, est une bonne idée et en attendant, en cas de nécessité, les riverains pourront être réactifs.

Compte tenu de ce qui précède, la prochaine réunion est fixée au lundi 20 mars à 18h30.